Contribution n°79 (Web)

Par

Déposée le 10 octobre 2026 à 11h03

En ma qualité de professionelle de santé , je vous prie de bien de bien vouloir trouver ci-joint ma contribution d'opposition au projet d'Habloville (61)

Le 9 octobre 2026

OBSERVATIONS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc éolien d'Habloville (61)

À l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,

Objet: Incidences sur la santé humaine et animale

Le projet éolien envisagé à Habloville (61) est situé à proximité immédiate d'habitations ainsi que de nombreux élevages bovins et de chevaux. Les présentes observations portent sur les conséquences extrêmement néfastes dudit projet pour la santé et le bien-être des personnes et des animaux concernés.

1. Incidences sur les riverains

Le fonctionnement des éoliennes est susceptible de générer d'importantes nuisances sonores, notamment durant la période nocturne, dans un environnement rural habituellement calme.

Même lorsque les niveaux moyens respectent les seuils applicables, une exposition répétée va occasionner, selon la sensibilité des personnes et les conditions locales:

- une gêne persistante ;
- des troubles de l'endormissement ou du sommeil ;
- de la fatigue;
- une diminution sensible de la qualité de vie;
- une aggravation de troubles anxieux ou de fragilités préexistantes.

Il est donc demandé que soient précisément indiqués, pour chaque habitation exposée:

- les niveaux sonores prévisionnels de jour et de nuit;
- les émergences prévues dans les conditions météorologiques défavorables;
- les effets éventuels des basses fréquences;
- les mesures de contrôle prévues après la mise en service.

ce qui n'est pas le cas dans le dossier incomplet présenté à ce jour.

Par ailleurs, les effets stroboscopiques résultant du passage des pales devant le soleil doivent également être examinés au regard des habitations concernées, des périodes d'exposition et des mesures d'arrêt automatique envisagées, ce qui n'est pas non plus le cas à ce jour.

2. Incidences potentielles sur les bovins

Les bovins sont très sensibles aux modifications durables de leur environnement, notamment au bruit, aux vibrations, aux mouvements répétitifs et aux phénomènes de surprise.

Une nuisance persistante va, selon les animaux et les conditions d'élevage, entraîner:

- une nervosité accrue;
- des réactions d'agitation ou de fuite;
- une modification de la fréquentation des pâtures, abris ou points d'eau;
- une perturbation du repos ou de l'alimentation;
- des difficultés lors des déplacements et des manipulations.

Il convient également d'examiner les conséquences indirectes possibles sur l'état général, la reproduction, la production laitière, la croissance et la résistance au stress, en particulier pendant les périodes de vêlage, de lactation, de sevrage et de mise à l'herbe, ce qui n'est pas le cas à ce jour dans le dossier incomplet présenté.

Le dossier aurait dû comporter une analyse vétérinaire tenant compte de la localisation réelle des bâtiments d'élevage, des pâtures et des animaux concernés, ce qui n'est pas le cas à ce jour dans le dossier incomplet présenté.

3. Incidences potentielles sur les chevaux

Dans l'Orne (61), la filière équine d'excellence représente un poids économique et territorial majeur, particulièrement autour du Haras National du Pin, d'Argentan et d'Alençon où le projet envisagé est situé.

L'Orne est en effet généralement considéré comme une département phare de la filière équine française ; notamment pour l'élevage de chevaux de sport, de course et de trait ; la présence d'un tissu dense de haras, élevages et pensions ; la concentration de savoir-faire spécialisés et l'image patrimoniale forte du territoire autour du cheval.

Pour l'Orne, la filière cheval est en effet souvent décrite comme l'un des marqueurs économiques du territoire, avec une contribution forte à l'économie rurale ; des retombées sur le foncier, l'emploi, l'alimentation animale, le tourisme et l'événementiel et un rôle important dans l'attractivité du département.

La filière équine dans l'Orne regroupe plusieurs centaines d'établissements/structures et représente plusieurs milliers d'emplois directs et indirects si l'on raisonne à l'échelle de la filière complète.

On relèvera notamment à proximité le Haras de Cuy, le Haras de la vallée, le Haras de Fresnay le Buffard, le Haras national du Pin https://www.haras-national-du-pin.com/ , de très nombreux haras situés dans le secteur de Gouffern-en-Auge, Exmes, Le Bourg-Saint-Léonard et Silly-en-Gouffern ou encore dans le secteur Trun -Exmes…

S'agissant du Haras national du Pin proche du projet géré depuis le 1er juillet 2022 par le Conseil Départemental de l'Orne, il est à noter que celui-ci a acté avec le concours de l'Etat, de la Région Normandie fin 2020 la mise en œuvre du Grand Projet de développement du Haras du Pin, dont les principaux objectifs sont les suivants:

- changer d'approche et de philosophie, aujourd'hui centrées sur les filières professionnelles et sportives;
- porter un nouvel imaginaire, résolument ancré dans les enjeux sociétaux du 21ème siècle;
- offrir une nouvelle place au cheval, avec un rapport contemporain et écologique à un animal aux valeurs universelles.

Pour ce qui est du haras de Fresnay le Buffard à proximité immédiate du projet et qui compte depuis plus de 100 ans parmi les haras les plus prestigieux d'Europe indissociable de M. Marcel Boussac ; il constitue un nom légendaire du patrimoine hippique français avec une densité unique de chevaux de très haut niveau.

Le territoire envisagé pour ce projet constitue l'épicentre del'excellence de l'élevage français, une concentration de grandes dynasties de propriétaires-éleveurs et une contribution majeure aux lignées classiques européennes et ce projet l'impactera grandement de façon pérenne.

Or les chevaux présentent une sensibilité particulière extrême aux stimuli sonores, visuels et vibratoires. Selon leur âge, leur tempérament et leur état de santé, ils vont réagir par:

- de l'inquiétude ou de l'agitation;
- des écarts ou réactions de fuite;
- une modification de l'utilisation des prés et paddocks;
- des difficultés lors des soins, déplacements ou manipulations.

De telles réactions vont présenter un risque pour les animaux, les propriétaires, les soigneurs et les cavaliers. De ce fait une attention particulière devrait être portée aux poulains, juments gestantes ou suitées, chevaux âgés, convalescents ou particulièrement sensibles.

Il est demandé que la compatibilité du projet avec la présence de chevaux soit appréciée au regard de la distance entre les éoliennes, les pâtures, les écuries, les paddocks et les zones de circulation ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui dans le dossier incomplet présenté.

4. Nécessité d’un suivi et de garanties

Ce projet aurait dû être assorti de mesures précises non prévues à ce jour, notamment:

- contrôles acoustiques indépendants après mise en service;
- mesures réalisées de jour et de nuit, dans différentes conditions de vent;
- suivi des effets stroboscopiques;
- dispositif accessible de recueil des plaintes;
- suivi vétérinaire des élevages les plus proches;
- observation des éventuelles modifications comportementales des bovins et des chevaux;
- mesures de bridage ou d’arrêt en cas de nuisances avérées.

Ces contrôles devraient être réalisés par des intervenants indépendants et financés par le maître d’ouvrage.

Conclusion

Compte tenu de la proximité immédiate des habitations, d’élevages bovin et de chevaux, l’évaluation des conséquences sanitaires et vétérinaires du projet doit être particulièrement précise, localisée et documentée.

En l’absence d’éléments suffisamment complets concernant le bruit, le sommeil, les effets stroboscopiques, les basses fréquences et les conséquences possibles pour les animaux, des conséquences graves et importantes demeurent.

Je demande donc qu’un **avis défavorable** soit rendu sur le projet.

****